



Enfin de l'espoir pour un million de petits épargnants lésés :

**Royal, Bayrou, et Sarkozy disposés à les autoriser à participer et à voter
aux assemblées générales de leurs régimes**

**Bayrou et Sarkozy d'accord pour que l'Etat rembourse l'impôt indûment
perçu sur les 80 000 démissionnaires du CREF/COREM**

**Bayrou pour l'indemnisation des victimes du CREF/COREM par l'Etat, et
pour que les associations d'épargnants puissent engager des actions
collectives**

Paris, le 4 avril 2007

L'ARCAF et le CIDS défendent les droits de plus d'un million d'épargnants lésés : les 450 000 adhérents et ex-adhérents du CREF/COREM, les 350 000 de PREFON, et les 350 000 du Complément Retraite des Hospitaliers (CRH).

Nous avons écrit à tous les candidats à l'élection présidentielle pour leur formuler cinq demandes. Les trois premières ont reçu le soutien d'associations d'épargnants représentant un million et demi d'épargnants: l'ARCAF et le CIDS, mais aussi l'AFER et la FAIDER.

A ce jour, quatre candidats ont répondu partiellement ou complètement (lettres ci-jointes), et **aujourd'hui les représentants des trois principaux candidats ont présenté publiquement leurs réponses à l'Assemblée nationale: Arnaud Montebourg pour Ségolène Royal, Charles de Courson pour François Bayrou, et Gilles Carrez pour Nicolas Sarkozy.**

1. **Mettre fin au déni de démocratie du Gouvernement à l'encontre du million d'épargnants de PREFON, du CREF/COREM et de la CRH.** En novembre dernier, contre l'avis de la commission des finances du Sénat, le Gouvernement s'est opposé à ce que les adhérents de ces régimes puissent participer aux assemblées générales de l'organisme de supervision de leur régime, alors que c'est obligatoire pour tous les autres produits d'épargne retraite associatifs (assurance vie, PERP).

→ Bayrou : pour la participation aux AG avec droit de vote.

→ Sarkozy : pour

→ Royal : pour

Cependant, selon elle, l'appartenance du CREF/COREM à l'économie « sociale » doit rassurer les adhérents, tout comme l'information selon laquelle 380 000 personnes auraient « choisi » le COREM. Mme Royal reprend ici malheureusement à son compte une affirmation inexacte de la direction de ce régime : en réalité seulement 292 000 sont adhérentes du COREM, et surtout, pour la quasi-totalité, par transfert contraint et forcé du régime CREF en 2002, sous peine de démission « très pénalisante », selon les propres

termes de la Mutuelle.

2. **Indemniser les 450 000 victimes de la catastrophe du CREF (« trou » de 1,6 milliard d'euros).** Le tribunal administratif de Paris a établi dans une décision du 12 juillet dernier la responsabilité pour faute lourde de l'Etat dans la catastrophe du CREF (d'ailleurs, le médiateur de la CRH vient de proposer que l'Etat et l'organisme assureur participent au renflouement de la CRH, alors que l'Etat et l'Union de mutuelles beaucoup plus responsables dans la catastrophe du CREF n'ont pas contribué un centime à son renflouement).
 - Bayrou : l'Etat doit négocier une indemnisation pour les victimes
 - Sarkozy : pour si la justice administrative le confirme: "*je partage pleinement l'indignation des épargnants victimes de la gestion de l'ancien CREF*".
 - Royal: pour si la justice administrative le confirme.

3. **Rembourser l'impôt injustement perçu aux 80 000 démissionnaires du CREF.** Les tribunaux administratifs de Pau et de Toulouse viennent de juger illégale l'imposition par l'Etat des sommes remboursées aux adhérents du CREF poussés à la démission en 2001-2002 : ceux-ci avaient en effet subi une perte considérable et non déductible.
 - Bayrou : pour le remboursement par l'Etat
 - Sarkozy : pour également: "*il ne faut pas imposer les sommes remboursées*".
 - Royal: pour si la justice administrative le confirme.

4. **Instaurer la possibilité d'actions collectives pour les associations de défense d'épargnants victimes de préjudices,** jusqu'à présent interdite.
 - Bayrou : pour
 - Sarkozy : attendre les conclusions d'une expérience à mener d'abord avec les consommateurs
 - Royal: contre (seulement pour des associations agréées de consommateurs).

5. **Approuver la Charte des droits de l'Épargnant** établie par la FAIDER, qui représente 800 000 épargnants, et dont l'ARCAF est membre fondateur (voir communiqué FAIDER du 01//04/07 ci-joint).
 - Bayrou : pour: "*plein et entier soutien*"
 - Sarkozy : pour: "*je partage en tous points*".
 - Royal : ne souhaite pas s'engager sur ce point.

Contact presse : Josée Rivaux (CIDS)

tel : 04 72 12 08 19 / 06 69 45 64 20

Email : jl.rivaux@infonie.fr

ARCAF : Association nationale des fonctionnaires épargnant pour la retraite

Bureau : 33, avenue de Wagram 75017 PARIS

Tel : 01 56 68 75 41 ; Fax : 01 56 62 75 01 E-mail : contact-arcaf@epargneretraite.org

CIDS : Comité d'Information et de Défense des adhérents et anciens adhérents du régime CREF et de ses successeurs